

Société de l'information, eEurope: bonnes pratiques et sécurité des réseaux, programme MODINIS 2003-2005

2002/0187(COD) - 28/05/2003 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La position commune adoptée à l'unanimité inclut un bon nombre de changements par rapport à la proposition initiale de la Commission. La Commission peut accepter toutes ces modifications, à l'exception de la position du Conseil concernant le montant du budget du programme qui a été réduit de 25 millions EUR à 20 millions EUR. Dans une Déclaration annexée au Procès Verbal du Conseil, la Commission réaffirme son intention de créer un groupe de travail temporaire interdisciplinaire en coopération étroite avec les États membres et composé par ses représentants avec l'objectif de conduire des actions préparatoires en vue de la création d'une Agence de Sécurité de réseaux et de l'information. Le travail de ce groupe commencera au plus tard le 1er juillet 2003 et se terminera à la fin de l'année 2003 qui constitue la date butoir pour la création de cette Agence.